

PROCES VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 23/09/2023

Mme le Maire ouvre la séance à 10h.

Elle propose une (1) personne secrétaire de séance RIBIERE Alain qui accepte

Présents :

GIRAUD-LAZZARI Monique, GUGLIELMINO Fabien LAPERDRIX Dominique,
REGENT Maud , RIBIERE Alain , ROHAUT Cécile , SARAMITO Gérard,

Absents excusés :

Absents non excusés :

Procurations :

DELORME Nicolas a donné procuration à BERTON Eva

PHILIP Albert a donné procuration à SARAMITO Gérard

TORRI Christine a donné procuration à RIBIERE Alain

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 11

PV de la réunion du CM du 23-06-17

Voté à l'unanimité

Présentation des points à l'ordre du jour :

Délibération : Traitement de l'affaissement de la route du Plan de Linea au niveau du carrefour des Baïsses - Demande d'aide auprès du Conseil départemental

Délibération : Modification de la nature des travaux de la dotation cantonale 2022

Délibération : Dotation cantonale 2023

Délibération : Enquête publique concernant le schéma directeur de l'assainissement

Délibération : Convention avec la SMEG (déploiement de bornes de recharges électriques)

Délibération : Protection fonctionnelle des élus

Délibération : Augmentation du coût des repas de la restauration scolaire

Délibération : Modification de factures d'eau

Délibération : Convention APEEC-CCAS (minibus des aînés)

Délibération : Indemnisation des agents recenseurs

QUESTIONS DIVERSES

Délibération : autorisation d'ester en justice

Information : Qualité de l'eau distribuée

DEBATS :

Délibération : Traitement de l'affaissement de la route du Plan de Linea au niveau du carrefour des Baïsses - Demande d'aide auprès du Conseil départemental

Gérard Saramito intervient pour présenter la situation: Ces travaux étaient prévus dans le plan de financement du projet voirie 2023 comportant la subvention cantonale 2023.

Cependant ils nécessitent une étude géologique (G2pro) et des travaux plus importants qui seront traités dans un dossier spécifique avec demande de subvention au conseil départemental.

Le coût de l'opération : 273 000 €.

Le dossier sera lancé avant l'étude complète pour la demande de subvention et la consultation des entreprises.

Vote à l'unanimité

Délibération : Modification de la nature des travaux de la dotation cantonale 2022

Vu que les travaux concernant l'affaissement de la route du Plan de Linéa (Baïsses) ont été sortis du plan de financement voirie 2022, le plan de financement ne change pas , seuls les travaux sont modifiés : travaux affaissement calempao talus aval

Vote à l'unanimité

Délibération : Dotation cantonale 2023

Travaux prévus : mise en place de caniveaux grille route du Plan de linéa (avant les Baïsses pour récupération des eaux pluviales- reprise d'enrobés place du Plan de Linéa.

Coût des travaux : 36 000€ HT

Vote à l'unanimité

Délibération : Enquête publique concernant le schéma directeur de l'assainissement

Le schéma directeur de l'assainissement est terminé depuis juillet 2023. Nous sommes dans l'obligation de lancer une enquête publique qui peut être faite rapidement.

Ce schéma prend en compte la perspective d'évolution de la population- le parc de logements- les activités locales et futures- les milieux récepteurs (hydrologie, hydro géologie).

Le diagnostic fait apparaître des faiblesses voir des anomalies.

Dans les zones d'assainissement non raccordé, une étude hydrogéologique à la parcelle devra être réalisée pour toute nouvelle installation avec un diagnostic du système d'épandage et d'évacuation en zone rouge.

Une carte d'aptitude des sols expose le zonage des possibilités d'assainissement non collectif selon la perméabilité et les filières conseillée.

Proposition de travaux :

- réduire les eaux claires parasites
- réhabiliter les regards
- éliminer les rejets de temps de pluie

Le montant global des travaux : 645 550€ HT (soit 322 775 € HT pour la commune.

Le schéma détaille ces études et sera consultable lors de l'enquête publique.

Vote à l'unanimité

Délibération : Convention avec la SMEG (déploiement de bornes de recharges électriques)

Cette convention est passée entre la commune de Coaraze et la SMEG ; elle autorise la société à utiliser le domaine public pour l'implantation d'une borne de deux recharges électriques.

La société SMEG ,opérateur choisi par la CCPP, sera chargée de la fourniture, de la pose, de l'exploitation et de la maintenance des bornes électriques.

Vote à l'unanimité

Délibération : Protection fonctionnelle des élus

La protection fonctionnelle est proposée par le Maire à un élu qui, dans le cadre de ses fonctions , a été victime de menaces et de violence et qui l'a demandé expressément. .

L'élu a relaté la nature des faits faisant l'objet de la demande et le caractère rattachable à l'exercice des fonctions de l'élu, auteur de la demande.

L'élu sort de la salle à 11h10 pour permettre au conseil de délibérer ;

Si le CM vote cette protection fonctionnelle, la collectivité doit lui accorder une assistance juridique et prendre en charge financièrement les dommages causés au demandeur, la commune étant subrogée aux droits de la victime.

Les conseillers municipaux soutiennent l'élu dans sa démarche , considérant les faits de violence inacceptables.

Vote à l'unanimité

Délibération : Augmentation du coût des repas de la restauration scolaire

Régal et Saveur, la société de restauration collective propose une augmentation des tarifs des repas applicables à compter du 1/09/2023.

La participation de la commune pour les repas scolaires seulement est de : 0,58€

Vu l'augmentation des produits, les prix peuvent être révisables (application du marché).

Eva Berton-Faure

Les enfants mangent mieux, les remontées sont plutôt favorables.

Fabien Guglielmino : Il est demandé qu'une vérification des quantités soit faite au moment de la réception des produits par l'agent responsable.

Madame le Maire : Malgré la situation de crise sèche, la qualité de l'eau, très encadrée par l'ARS est bonne, les analyses sont là pour l'attester. L'eau distribuée à l'école est la même que celle distribuée dans les habitations. Le seul élément qui peut gêner les enfants peut être le goût particulier du chlore, en effet l'eau provient de la station de pompage et non plus de la source du Peuy. Les dernières analyses sont conformes (consultables en mairie)

Une demande d'analyse au robinet de l'école sera proposée au laboratoire.

Vote à l'unanimité

Délibération : Modification de factures d'eau

Vote à l'unanimité

Information Convention APEEC-CCAS (minibus des aînés)

Le CCAS a décidé de prendre à sa charge les frais de carburants sur présentation de la facture.

Le transport des usagers devient gratuit .Ceux-ci peuvent faire un don au CCAS s'ils le veulent. Ces frais seront versés annuellement et effectif fin janvier à l'APEEC.

La mise à disposition d'un agent municipal n'est pas remise en cause, celui –ci continuera à assurer le transport sans manipuler de l'argent.

Vote à l'unanimité

Délibération : Indemnisation des agents recenseurs

Le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024 . Les agents recenseurs ont été nommés : Jeannine TANNE- Dominique TOUCHARD.

Ces agents reçoivent une indemnité chacun qui est déterminée par le nombre de dossiers traités.

Pour 500 logements : 5,47 € par logement recensé (qui correspond au repérage du logement au cour d'une tournée de reconnaissance-à la remise ou dépôt dans les boîtes aux lettres pour les habitations individuelles- à la relance en cas de non-réponse.

Rémunération du coordonnateur : 13 jours * nombre d'heures *smig horaire

Repos compensateur ou IHTS pour la secrétaire

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Délibération : autorisation d'ester en justice

A la suite d'une infraction à l'urbanisme, un PV de constat a été fait , envoyé au servicepréfectoral.

Une demande de régularisation a été faite par les propriétaires , régularisation refusée par le maire sur avis conforme du préfet.

Le recours gracieux émis par les propriétaires n'a pas donné de suite dela part dela préfecture.

Les propriétaires assignent la commune en contentieux .

Un mémoire en défense doit être déposé avant le 8 novembre2023.

Je vous demande de m'autoriser à ester en justice et de prendre comme avocat maître Santini .

Vote à l'unanimité

La séance est close à 12h30

Intervention de Fabien Guglielmino et de Gérard Saramito sur la situation délicate de la route du Soleil (RD 15) au Bayet :

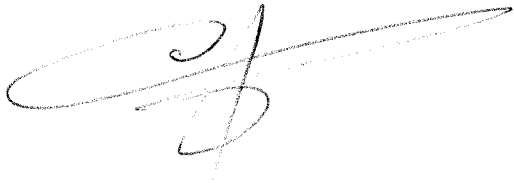
Un travail de débroussaillage a mis à jour les structures accumulées depuis longtemps pour maintenir la route en état. Le système est disparate avec des palleplanches, des gabions , des renforts en béton .

RD06 a lancé une étude sur cette zone mais vu le coût des dépenses, elle ne semble pas prête à faire les travaux nécessaires.

Faire une lettre au département afin de démontrer que cette route est vitale pour les coaraziens et qu'elle doit être traitée comme celle de la Roya.

Question du public : comment fonctionne le traitement des eaux brutes ?
Gérard saramito a répondu sur les systèmes de traitement : UV et chloration
Il a rajouté qu'actuellement, l'ARS s'intéresse au DALAPON, sulfate provenant de
l'agriculture et présent dans les analyses, ce qui n'était pas recherché auparavant.

Monique GIRAUD-LAZZARI , Maire



Alain RIBIERE, secrétaire

